



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 3 avril 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-4-6-3**

### Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

## **ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTION**

Résumé : Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur de la préservation de l'environnement, du développement durable et propose de soutenir, à ce titre, l'organisme de sélection de la race bovine vosgienne pour un montant de 1 000 € pour sa participation au salon de l'agriculture de PARIS et 2 000 € pour l'organisation de la semaine des races de Massif. Il vous est proposé de donner un avis favorable à cette demande. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement du Cadre de Vie réunie le 20 mars 2020.

Conformément à la délibération du Conseil départemental n° CD 2019-6-6-1 du 13 décembre 2019), un montant de 60 000 € a été inscrit pour l'encouragement et le développement rural dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant au développement des mêmes objectifs que notre collectivité, à savoir la préservation de l'environnement et le développement durable.

Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir l'organisme de sélection de la race bovine vosgienne à hauteur de :

- 1 000 € pour leur participation au salon de l'agriculture à PARIS (22 février au 1<sup>er</sup> mars 2020),

- 2 000 € pour l'organisation de la semaine des races de Massif qui aura lieu du 7 au 11 septembre prochain à COLMAR, à prélever sur le Fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national et international se déroulant dans le Haut-Rhin.

Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 20 mars 2020.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme :

- C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574 pour la participation au salon de l'agriculture de PARIS (1 000 €),
- PJ718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574 pour l'organisation de la semaine des races de Massif (2 000 €).

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT